

---

## Université de Lorraine

### Rapport de promotion 2026

#### Tableau d'avancement au choix : MAGASINIER PRINCIPAL 2° CLASSE

---

#### I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG), dont la révision a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) le 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

#### II. Compte rendu de la sélection au choix

##### a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 10-1 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat, sont promouvables au tableau d'avancement au choix pour l'accès au grade de magasinier des bibliothèques principal de 2° classe, les magasiniers des bibliothèques ayant au moins atteint, au 31 décembre 2026, le 6<sup>ème</sup> échelon, et comptant au moins cinq années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

En 2026, le nombre de possibilités de promotions au niveau national est de **38**.

Pour rappel, le contingent national 2025 était de **49**.

Au titre de l'année 2025, aucun agent de l'UL n'a été promu dans le grade de magasinier des bibliothèques principal 2° classe.

Au titre de l'année 2026, **7** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 71% sont des femmes et 29% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 41 ans.

L'ancienneté moyenne de corps/grade est de 14 ans.

#### b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **6** candidatures sont déposées. Parmi les candidats, 83% sont des femmes et 17% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 39 ans.

L'ancienneté moyenne de corps/grade est de 11 ans.

#### c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

#### d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2026, **4** dossiers sont classés par le groupe de travail promotion. Parmi les classés, 75% sont des femmes et 25% sont des hommes.

La moyenne d'âge des classés est de 41 ans.

L'ancienneté moyenne de corps/grade est de 13 ans.